

Les réunions de concertation en santé mentale

Financement pour maximum 4 prestataires de soins/concertation

3X/année/patient
5X/année/ado
ou enfant

Qui sont les participants?

--> minimum 3 types différents de dispensateurs de soins et d'aide dont au moins :

- 1 professionnel de la santé mentale
- 1 professionnel de la 1ère ligne ou service d'aide aux personnes
- le médecin généraliste (invité, pas obligatoire)

Quelles sont les conditions pour le financement de la réunion?

--> **Etablir un plan d'accompagnement** : reprenant notamment les objectifs généraux pour le patient et la description des responsabilités pour les intervenants.

SERVICE INTÉGRÉ DE SOINS À DOMICILE NAMUR OUEST

Pour quel patient?

- Le patient avec une **problématique psychiatrique** répétitive et considérée comme sérieuse
- Le patient ayant eu un contact préalable avec les **soins de santé mentale** pendant au moins 14 jours et au plus tard 1 an auparavant
- Le patient ayant perdu certaines **aptitudes** ou disposant d'aptitudes limitées

Qui demande la concertation?

- tout intervenant professionnel
- ou le patient
- ou la famille/l'entourage du patient

Les centres de coordination



Tél. : 081/257 457
mail : coordination.namur@asd-namur.be



Tél. : 071/897 500
mail : corsade.sambre@chrsm.be



Tél. : 081/777 100
mail : csd.namur@solidaris.be



Tél. : 065/840 966
mail : vad-sh@vad-sh.be



Tél : 081/743384
mail : info@vad-namur.be

Contact

Coordinatrice
Céline MATHY
41, rue du Stierlinsart
5070 Bambois
0470/349914
info@sisdno.be



Les missions du SISD

- ➔ Informer, évaluer, conseiller et accompagner le patient en perte d'autonomie à domicile
- ➔ Faciliter les échanges d'informations entre les prestataires de soins et les acteurs sociaux qui interviennent auprès du patient
- ➔ Encourager, soutenir et accompagner les initiatives nouvelles
- ➔ Mettre en place des formations pour les prestataires de soins

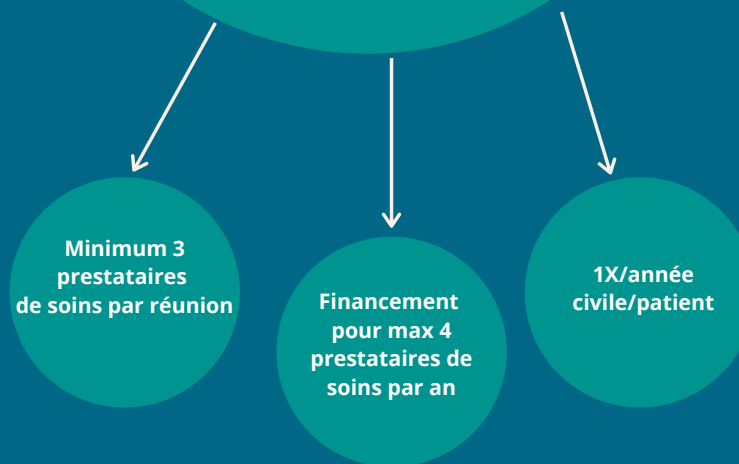
La zone de soins du SISD Namur Ouest

ZONE 9 : Fosses-La-Ville, Jemeppe Sur Sambre, Mettet, Florennes, Sambreville, Sombreffe, une partie de l'entité d'Anhée (Bioul, Denée-Maredsous, Sosoye-Maredret)

ZONE 11 : Beaumont, Cerfontaine, Chimay, Couvin, Doische, Froidchapelle, Momignies, Philippeville, Sivry-Rance, Viroinval



Les réunions de concertation classique



L'objectif principal du SISD est donc d'assurer la qualité et la cohérence dans la prise en charge à domicile de personnes en perte d'autonomie physique, notamment par l'organisation de réunions de concertation multidisciplinaire, en collaboration avec les centres de coordination de soins à domicile.

Pour quel patient?

- **Le patient en perte d'autonomie**
- **Le patient en état neuro-végétatif persistant**

Qui demande la concertation?

- tout intervenant professionnel
- ou le patient
- ou la famille/l'entourage du patient

Qui sont les participants?

- Le médecin généraliste
- L'infirmier
- Toute autre personne prodiguant un soin au patient (dentiste, kiné, logopède, diététicien,...)
- Le patient ou son représentant
- Les dispensateurs d'aide : psychothérapeute, service d'aide familiale, service de prêt de matériel, ... (participants non obligatoires)
- Le SISD (représenté par le centre de coordination)

Où se déroule la concertation?

- Au domicile du patient
- Ailleurs

Comment se déroule la concertation?

- La coordinatrice du centre de coordination complète le plan de soins en concertation avec tous les participants. Elle le transmet ensuite au SISD
- Le SISD valide/enregistre le plan de soins et facture la participation des prestataires de soins à la mutuelle du patient.
- **La mutuelle du patient rémunère directement les prestataires de soins présents**